



Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 02 octobre 2006.

PV du CA du 15 septembre 2006.

Présents : M.Verstraeten L.Lejeune, P.Wiggeleer, M. Ronsse, J.C.Milani , G.Delcominette
P.De Maere et M.Van Vlanderen.

Excusés : P.J.Lemaire, D.Fievet et J.Rolin.

Absent : P.Meunier et G.Deltour.

Ouverture de séance : 19h30.

ORDRE DU JOUR :

1. Accueil par le Président :

Le Président mécontent de l'ambiance qui a régné à la fin du conseil du 14 juillet 2006, demande qu'à l'avenir, les échanges verbaux restent respectueux.

2. Accueil des nouveaux membres :

Le conseil d'administration étendu aux délégués, réuni dans les conditions requises par les statuts, entérine l'inscription de 19 nouveaux membres (copie de la liste est jointe à la présente).

3. Rapport du secrétaire général :

Assurances :

- *RC administrateurs* : une demande d'offre pour couverture du CA LFBTA ainsi qu'une demande pour couverture groupée des CA FRBTA + LFBTA + HBL sont à l'étude chez Ethias.

- *RC Administrateurs pour les cercles* : une offre de mutualisation de RC administrateurs au bénéfice des cercles LFBTA est actuellement chez le secrétaire général.

Après étude de l'offre, si celle-ci présente de l'intérêt, elle sera présentée aux cercles.

-*Assurance accidents administrateurs* : une offre de couverture demandée pour le CA LFBTA, ainsi qu'une offre commune FRBTA-LFBTA-HBL est arrivée chez le secrétaire général. Cette dernière offre sera présentée pour accord au national (voir point 6a du présent rapport).

4. Rapport du trésorier :

Le trésorier n'est pas présent : le secrétaire général présente ce qui suit à sa demande.

Nombre de membres : nous étions **1809** membres le 31 septembre 2006.

5. Rapport du responsable à l'arbitrage, aux règlements et à l'international :

Championnat de Belgique : Organisation mammoth (160 archers présents) difficile à gérer par un cercle seul. La bonne volonté affichée par les organisateurs n'est pas toujours suffisante pour éviter les écueils de la gestion d'une telle manifestation.

Doit-on construire et former une équipe LFBTA à mettre au service des futurs organisateurs ???

La question est posée.

Dans l'immédiat, le responsable à l'arbitrage va améliorer le règlement, préciser certains points pour éviter à l'avenir, les soucis d'organisation et de timing rencontrés lors du championnat 2006.

Records de Belgique par équipe : les archers sont en attente de la reconnaissance des records de Belgique par équipe.

Des records par équipe sont officialisés au niveau international (pt.4 ci-dessous), rien ne s'oppose donc à la reconnaissance des records de ligue et de Belgique de la discipline.

La difficulté est de définir, de choisir quelle forme d'équipe pourra prétendre réaliser un record.

-1- Les équipes de club dans la configuration retenue pour les compétitions du calendrier LFBTA : formées de 3 archers sans distinction de sexe, adeptes du même arc (recurve, poulies ou nu) et toutes catégories officielles confondues.

-2- Les équipes de club : formées de 3 archers du même club et de même sexe, adeptes du même arc (recurve, poulies ou nus) et toutes catégories officielles confondues.

-3- Les équipes de club : formées de 3 archers du même club et du même sexe, adeptes du même arc (recurve, poulies ou nus) et appartenant à la même catégorie d'âge.

-4- Les équipes dans la configuration retenue pour les compétitions internationales : formées de 3 archers de même nationalité et du même sexe, adeptes du même arc et appartenant à la même catégorie d'âge.

Lorsque le choix sera arrêté, la proposition de reconnaissance pourra être proposée au niveau du national (FRBTA).

6a Rapport du responsable de la gestion sportive et de la lutte contre le dopage :

Le responsable de la gestion sportive et de la lutte contre le dopage n'est pas présent : le secrétaire général présente son rapport à sa demande.

Bilan « Olympicnic » : la collaboration HBL/LFBTA fut excellente pour cette action publicitaire de grande envergure. Merci à l'équipe de Ottignies (FAO).

Tir en salle : les règlements (BAIC, critères de sélection Championnats LFBTA et Belgique jeunes adultes, critères de sélection championnat du Monde 2007) sont acceptés et paraîtront, ainsi que le calendrier des tirs en salle (2006-2007) finalisé, dans la revue « l'Archer » du 3^{ème} trimestre.

National : - **Catégories d'âge projet accepté... .. application dès octobre 2006.**

- Changement de catégorie en symbiose avec l'année sportive sujet encore à débattre en HBL, application supposée dès octobre 2007.

- Records de Belgique par équipe voir point 4 du présent rapport.

- Opération « scrach and win » du COIB : Le Président de la FRBTA qui est également Vice Président du COIB souhaite que nos cercles adhèrent à l'opération.

- Championnat de Belgique Jeunes Outdoor 2007 : la date d'organisation retenue en 2006 (15 août) ne nous paraît pas idéale. La LFBTA va proposer le 3^{ème} week-end de septembre (16-09-2007).

- Championnats de Belgique adultes Outdoor 2007 : La proposition d'organiser l'individuel le samedi et le championnat par équipe le dimanche sera débattue au national. Trois cercles sont candidats à l'organisation, le dossier présenté par le GSR (LFBTA) a de bonnes chances d'être retenu.
- Un contrat d'assurance « accidents corporels » : une proposition de couverture des conseils d'administration FRBTA, LFBTA et HBL sera présentée au CA national.
- Assemblée général FRBTA : sera convoquée pour le 28 avril 2007.

Cours d'instructeur (niveau 2) : session programmée pour début novembre 2006. 80 heures de cours seront organisées jusqu'en juin 2007. L'examen est prévu en septembre 2007. Les infos sont sur le site et ont été envoyées aux cercles.

Homologation «diplôme roumain » : une demande de reconnaissance d'équivalence du diplôme d'initiateur réussi en Roumanie par Marina Prelipcean est déposée à l'ADEPS.

Trophée des Communes sportives : les informations ont été transmises à Patrick Wiggeler pour le GSR qui gèrera la manifestation sur le terrain. Certains élites ont répondu présents pour assurer les séances de démonstration (14h00 et 15h30) demandées par l'ADEPS. La présence des administrateurs est souhaitée.

6b Rapport du directeur technique :

Le directeur technique n'est pas présent : le secrétaire général présente son rapport à sa demande.

Championnat du Monde Field – Göteborg 2006- : l'équipe belge a brillé dans ces championnats du monde ... très belle prestation d'ensemble des archers LFBTA. Notre novice compound (Vincent Vandervelden) réalise un excellent parcours, de bon augure pour la suite de sa carrière. David Bottiau signe ici une première avec un arc nu, sa 12^{ème} place promet pour l'avenir. Marina Prelipcean a sa place parmi l'élite mondiale, elle se classe 8^{ème}. En signant une quatrième place, Jean-Michel Piquet prouve qu'il reste une valeur sûre du Field belge. Saluons aussi la très belle médaille d'argent de Gladis Willems (HBL).

Championnat du Monde Juniors/cadets : la sélection LFBTA entérinée par le national est détaillée au point n°7 du présent rapport.

Championnat de Belgique jeunes : 77 participants dont 22 francophones. Bonne prestation de nos archers présents.

Trop peu de jeunes francophones présents ... la date d'organisation peut-elle être incriminée ?

Championnat de Belgique adultes : sur le plan sportif, malgré quelques contre-performances, nos athlètes ont réalisés une prestation de bonne teneur.

Le secrétaire général se charge de remercier le cercle organisateur (GAU).

Programme 2006-2007 : la mise en place du programme des élites pour la saison outdoor 2007 et l'établissement de la liste des candidats est en préparation.

Les candidatures accompagnées de la lettre de motivation des athlètes doivent être remises au directeur technique avant la fin du mois de septembre 2006 ... Certains archers n'ont pas encore réalisé la démarche.

-Sorties- : M. Vanhamme et M. Ghisse.

-Entrées- : les jeunes membres du « pôle jeune » atteints par la limite d'âgeAurore Vandevoorde, Laurent Piette, Julien Depoitier, Cédric Rolly et Gregory Aerts

La candidature de Cédric Van Elven est déposée, le directeur technique doit encore le rencontrer.

La lettre de motivation et la candidature de Jean-Philippe Jaumotte (jointes à la présente) sont lues à la demande du DT.

Vu sa motivation, son évolution régulière et sa 9^{ème} place au BAOC obtenue alors qu'il n'est présent sur les tirs que depuis deux ans, le DT se refuse de lui fermer la porte au nez.

Le responsable sport pour tous et de la jeunesse refuse de les ouvrir pour raison de critères non atteints.

Le secrétaire général fait remarquer que d'autres candidats n'ayant pas réunis l'ensemble des critères de sélection ont été retenus par le passé. Il précise que Jean-Philippe Jaumotte ne demande pas d'être envoyé dès demain à tel grand prix ou autre championnat international. Sa motivation est plutôt de mettre le maximum de chance de son côté pour arracher un jour une sélection méritée.

Le président conditionne la prise de décision à la présence du directeur technique. La décision sera donc prise ultérieurement.

Le programme des stages intégrant les demandes des entraîneurs (M.Ronsse et F.Buggenhout) que le directeur technique a rencontré, est en préparation.

Sur base de l'ensemble des candidatures et des souhaits des entraîneurs le directeur technique établira en collaboration avec le trésorier, « *le plan programme 2007* »

7. Rapport du responsable Sport pour tous et de la Jeunesse :

Pôle jeune : - 7 archers quittent la structure, atteints par la limite d'âge, 5 d'entre eux rejoignent la cellule d'entraînement des élites adultes. L'avenir des deux derniers doit faire l'objet d'une évaluation archer/directeur technique (Raphaël Debrauwer et Jean-Sébastien Detrez).

- 16 archers composent actuellement le « pôle jeune », parmi eux 3 nouveaux arrivés : Clément Leblanc (ANT), Christopher De Wilde (RCM) et Nicolas Maton (FOA).

Le premier entraînement du « pôle jeune » est programmé le 17 septembre 2006.

L'entraîneur du « pôle jeune » demande l'aval du CA pour pouvoir demander aux organisateurs, (des compétitions du calendrier LFBTA) de positionner les archers, dont il souhaite évaluer la progression, côte à côte sur la même ligne de tir. Cette démarche est destinée à lui faciliter la tâche.

Le CA soutient la démarche. A charge de l'entraîneur de négocier au coup par coup avec les organisateurs concernés.

JUNIORS CUPS : l'ambiance générale fut très bonne, le contact LFBTA/HBL s'améliore.

Junior Cup de Wyhl :

- les juniors Compound (Laurent Piette, Julien Depoitier et Cédric Rolly) ont réalisés une très bonne prestation d'ensemble (6^{ème}, 9^{ème} et 11^{ème}). Très proche l'un de l'autre, ils confirme par équipe en se hissant à la deuxième place

- Aurore Vandevoorde (recurve junior) qui vient de terminer une longue session universitaire, réalise une bonne 22^{ème} place.

- Pierre Huin (recurve cadet) découvre l'international, engrange de l'expérience et prend la 52^{ème} place.

- Catheline Dessoy compound juniore 1^{ère} année, est 6^{ème}. Associée à Pétra Haemhouts (HBL) et Joyce Simons (HBL) elle est médaille d'or par équipe.

- Sarah Prieels (compound cadette) fini 8^{ème}.

Junior Cup de Prague :

- Laurent Piette fait mieux qu'à Wyhl (4^{ème}), Cédric Rolly confirme (16^{ème}) et Julien Depoitier étonne en se hissant à la 2^{ème} place. Grégory Aerts ne démérite pas et pour son coup d'essai se classe 19^{ème}. L'équipe confirme Wyhl et termine 3^{ème}.

- Aurore Vandevoorde bien que confirmant en qualification, réalise un petit match au second tour et doit se contenter de la 30^{ème} place.

- Pierre Huin continue son apprentissage.

- Catheline Dessoy fait mieux qu'à Wyhl, elle prend le 5^{ème} place à l'issue d'un match qui s'est terminé au barrage.

- Sarah Prieels améliore son record personnel et prend la 6^{ème} place.

Aurore Vandevoorde, Catheline Dessoy, Sarah Prieels, Laurent Piette, Julien Depoitier, Cédric Rolly et Pierre Huin défendront les couleurs de la LFBTA au Championnat du Monde Juniors et Cadets organisé en octobre 2006 au Mexique.

8. Rapport du responsable de la Communication :

Le responsable de la communication est satisfait de la couverture médiatique du championnat de Belgique à Uccle : un sujet diffusé sur la télévision régionale « TV Bruxelles » et des articles publiés dans deux journaux.

La collaboration avec le service presse de « l' AISF » est positive et les informations transmises à l'agence de presse « Belga » semblent suivies d'effets.

9. Rapport des délégués tir nature et de provinces :

9.1 Délégué de Liège :

Tournoi d'Hiver : le cercle d'Oupeye n'ayant pas de salle, la province souhaite ajouter une organisation au calendrier des « Tirs d'Hiver LFBTA ». Le Conseil accepte l'ajout du tir de province qui sera organisé le 26 novembre 2006 au CTH (Theux).

La maquette de la revue (3^{ème} trimestre) n'étant pas encore chez l'imprimeur, la modification apparaîtra dans « l'Archer ».

Nouveaux passeports : privilégier la distribution de la main à la main, mais lorsque cette solution n'est pas possible, envoyer les passeports par la Poste (frais de timbres à charge de la LFBTA).

Distinctions « Target FITA » et « LFBTA » : bon nombre d'archers ne savent pas à quoi ressemblent ces distinctions.

Une présentation photographique accompagnée d'une description manuscrite sera réalisée pour présenter l'ensemble des distinctions : LFBTA, Target FITA, Pointes de Flèches et Sangliers. Celles-ci seront visibles sur le site LFBTA et seront publiées dans un prochain numéro de « l'Archer ».

9.2 Délégué du Brabant : Rien à signaler

9.3 Délégué tir nature :

La Réunion « Tir Nature -LFBTA » prévue le 22 septembre, aura lieu une semaine plus tard, le 29 septembre 2006 à 20h au siège social de la LFBTA.

Octroi de records au Tir de Maubeuge (France) : deux comptes rendus divergent.

-1- P.J. Lemaire et D.Warnotte ont signs des feuilles de marques, légitimant ainsi des records. Bien que ce jour ils étaient présents en qualité d'archers et non d'arbitres. Ils justifient leur décision en invoquant avoir voulu éviter de pénaliser les archers, non responsable à leurs yeux de la situation.

Situation qu'ils décrivent comme suit : - Le tir de Maubeuge est inscrit au calendrier « Championnat Tir Nature », document distribué aux cercles nature. (Version vérifiée exacte).

- Le parcours était monté suivant les normes utilisées pour toutes les manches du Championnat Tir Nature.

- Les arbitres belges prévus au calendrier d'arbitrage ne s'étant pas présentés, aucun arbitre n'officialait ce jour.

-2- Le délégué tir nature à une autre description de la situation.

- Ni le tir de Maubeuge ni celui de Zandbergen (Flandre) n'étaient inscrit au calendrier qu'il a présenté à l'approbation du conseil d'administration en septembre 2005 et qui est paru dans l'archer du 1^{er} trimestre 2006. (Version vérifiée exacte elle aussi).

Cette version du calendrier est restée sur le site jusqu'au 24 avril 2006, date à laquelle elle y est remplacée par la version présentée par le trésorier. Y apparaissent les tirs de Maubeuge et Zandbergen mais également un changement de date d'organisation du tir d' ABC (annoncé le 10 et non plus le 17 septembre 2006).

Ces changements n'ont jamais été présentés à l'approbation du CA de la LFBTA.

Comme entre le Conseil d'Administration et la rédaction du présent procès verbal, il s'est tenu une réunion LFBTA – COMMISSION TIR NATURE, il m'apparaît opportun de présenter ici l'extrait du compte rendu de cette réunion parlant du sujet dont question ci - avant.

POLEMIQUE : « Records Belges accordés lors du tir de Maubeuge - France ».

Lors du tir nature (inscrit au calendrier Tir Nature 2006 et intitulé « Championnat de Belgique ») organisé à Maubeuge, des records (!!!) ont été accordés par des arbitres belges qui étaient présents sur le tir en qualité d'archers. Les arbitres LFBTA pressentis pour arbitrer ne se sont pas présentés. Ajoutons pour être complet que le parcours et le règlement appliqué ce jour sont conforme à ce qui se fait en LFBTA et que les organisateurs Français sont arbitres.

INFIRME-T-ON OU RECUSE-T-ON LA DECISION ?

La politique sportive en Belgique Fédérale est de compétence communautaire.

C'est pour cela que l'article 8 des Statuts détermine la zone territoriale dans laquelle la LFBTA peut exercer ses compétences.

Cet article précise que la LFBTA (et par extension ces représentantsadministrateurs, arbitres, etc.) n'est compétente que dans la seule Communauté Française de Belgique.

Art 8 : L'association est une des composantes de la FRBTA ASBL. Elle est responsable au niveau **de la Communauté Française**, d'organiser, de propager et de faire connaître le tir à l'arc comme sport olympique à haute valeur éducative (Art 2, 1° des Statuts de la FRBTA).

Quand à l'article 4 de ces mêmes Statuts, il précise que l'association LFBTA est compétente pour toutes les disciplines de Tir à l'Arc à la Cible, donc aussi en matière de « Tir Nature ».

Art 4 : L'association a pour but : la promotion du sport en général et du sport **du Tir à l'Arc à la cible sous toutes ses formes** en particulier.

A la lumière de ce qui précède, il apparaît donc :

- Que toute épreuve organisée sur un terrain hors territoire national, relève de la compétence de la Fédération du Pays du cercle organisateur. Un arbitre Belge ne peut donc y officier que s'il est arbitre international et uniquement sur demande de la Fédération Nationale concernée, de l'Emau (European and Mediterranean Archery Union) ou de la FITA (Fédération Internationale de Tir à l'Arc).
- Que l'arbitrage d'une épreuve ayant lieu sur le sol flamand est de la compétence de la Handboogliga (HBL).
- Qu'un arbitrage lors d'une organisation d'un club membre de la HBL ne peut être attribué à un arbitre LFBTA que sous l'égide la Fédération Royale Belge de Tir à l'Arc, dans le cadre d'un accord entre la HBL et La LFBTA pour exemple l'accord qui nous lie à la HBL pour les BAIC et BAOC en tir FITA.

Toutefois, refusant de pénaliser des archers qui ne sont en rien responsable des situations burlesques vécues à Maubeuge et également depuis à Zandbergen (Flandre), les décisions ne seront pour cette fois pas remises en cause.

TOUTEFOIS POUR EVITER QU'A L'AVENIR, DES SITUATIONS SIMILAIRES NE SE REPRODUISENT, IL EST TEMPS POUR LA FRBTA, LA LFBTA ET LA COMMISSION NATURE DE S'ACCORDER SUR DES REGLEMENTS ET AUTRES ACCORDS CLAIRS ET DE LES TRANSMETTRE A TOUS LES ACTEURS CONCERNES.

10 Date du prochain CA :

La date retenue pour la prochaine réunion est le vendredi 27 octobre 2006 à 19h30.

Le lieu de la réunion reste à définir, le Responsable à l'arbitrage ne pouvant être présent pour raison professionnelle.

Documents joints au présent PV :

- 1- Liste des nouveaux membres LFBTA en date du 14.09.2006.
- 2- Lettre de motivation et lettre de candidature de Jean-Philippe Jaumotte.

La séance se termine à 24h00

Pour le Conseil d'Administration.

Michel Verstraeten
Président

Léon Lejeune
Secrétaire Général

